## **VILLEPARISIS**

# Service Urbanisme

Le service Urbanisme sera exceptionnellement fermé le lundi 29 septembre matin pour formation.

Merci de votre compréhension.

Le service Urbanisme a pour principale mission l'application des réglementations liées à la construction ou à la rénovation des bâtiments. Il est également compétent en matière de police administrative relative aux immeubles (édifices menaçant ruine, biens sans maître, abandon manifeste).



#### Instruction des autorisations d'urbanisme

- Différentes autorisations en lien avec les constructions et les projets d'urbanisme et d'aménagement : permis de construire, déclaration de travaux, permis d'aménager, certificats d'urbanisme... à partir du <u>plan local</u> <u>d'urbanisme</u> PLU en vigueur sur la commune et au Code de l'urbanisme, ainsi que les autorisation de travaux liées aux ménagements de commerces et Etablissement recevant du public.
- <u>Déclarations d'intention d'aliéner</u> consécutives aux cessions et acquisitions de terrains et de constructions en cours sur la commune.
- Taxe locale sur les publicités extérieurs TLPE .

#### Coordonnées

Hôtel de Ville 32 rue de Ruzé 77270 Villeparisis urbanisme@mairie-villeparisis.fr 01 64 67 52 89 Infos pratiques

### Instruction des autorisations d'urbanisme

#### Dépôt des autorisations d'urbanisme / Accueil et renseignement téléphoniques

- Lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h
- Mardis de 8h30 à 12h15
- leudis de 13h30 à 17h

### **Permanences Instructeurs ADS sur rendez-vous**

• Mardis de 8h30 à 12h

Les jour de fermeture, dépôts des dossiers au Guichet Unique